



# MAIRIE DE MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

28190 MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

Tél 02.37.22.50.67

Adresse mail : [contact@mittainvilliers-verigny.fr](mailto:contact@mittainvilliers-verigny.fr)

---

*Département d'Eure et Loir  
Arrondissement de Chartres  
Canton d'Illiers-Combray*

---

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 décembre à 20h

Convocation du 13 décembre 2024

Le 17 décembre deux mil vingt-quatre à 20h,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de *Monsieur TACHAT Mickaël*, Maire.

### Étaient présents :

*Mesdames BAILLAU Amélie, COULON Gwénaëlle, DROCHON Véronique, DUBESSET Angélique, GONDOUIN Aurélie, TOUSSAINT Sylvie.*

*Messieurs AME Laurent, BAILLAU Brice, de BOUILLÉ Pierre, BOUTICOURT Damien, DUBOIS Max, GIRARD Raymond, LAVAU Jérôme, LHOTE David, METIVIER Julien, ROUSSEAU Nicolas conseillers municipaux.*

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur DUBOIS Max a été désigné secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Monsieur le Maire constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2024 à l'approbation de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique souhaiter ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Mandatement de l'OPH C'Chartres Habitat dans le cadre de l'aménagement de la parcelle AH 116.

Ces modifications de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### ➤ **Informations et décisions du Maire :**

#### • **Etat-Civil**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état civil depuis le 8 octobre.

- 3 PACS
- 1 naissance hors communes

Et dresse le bilan depuis le début de l'année 2024 :

- 2 reconnaissances anticipées
- 3 transcriptions de décès
- 4 PACS
- 5 Mariages
- 9 naissances hors communes

- **Urbanisme**

Monsieur le Maire fait le point sur l'urbanisme :

| Dossiers | Année 2024 | Dont instruction en cours |
|----------|------------|---------------------------|
| PC       | 19         | 0                         |
| DP       | 25         | 1                         |
| PD       | 0          | 0                         |
| Cua      | 31         | 0                         |
| Cub      | 4          | 0                         |
| DIA      | 11         | 1                         |

- **Arrêtés du Maire au 8 octobre.**

Monsieur le Maire liste les arrêtés non individuels pris depuis le dernier conseil. Ces arrêtés ont été transmis au préalable aux membres du conseil municipal. Les arrêtés du Conseil Départemental et de la Préfecture ont également été fournis.

| Numéro  | Demandeur                    | Objet                                  | Type              | Date       |
|---------|------------------------------|--|-------------------|------------|
| 2024_37 | Ste Bouygues                 | Création de branchement                | Circulation       | 07/10/2024 |
| 2024_38 | Urbanisme Chartres Métropole | Délégation Signature                   | Délégation        | 08/10/2024 |
| 2024_39 | Cabinet Hermand              | Alignement parcelle AD129              | Alignement        | 09/10/2024 |
| 2024_41 | BOURGEAS Jean-Luc            | Alignement AH 216                      | Alignement        | 22/10/2024 |
| 2024_43 | Interne                      | Numérotation rue de la Jardrie/Le Luat | Voirie            | 26/10/2024 |
| 2024_44 | Nathalie BAUDIN-LEGOFF       | Food Truck                             | Occupation DP     | 31/10/2024 |
| 2024_45 | Asso "Bien vivre à Véréigny" | Soirée Beaujolais                      | Débit de boissons | 01/11/2024 |
| 2024_46 | Ste Bouygues                 | Création de branchement                | Circulation       | 27/11/2024 |

- **Travaux sur la RD 148**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la première tranche des travaux de la RD 148 s'est terminée comme prévu et que la réception des travaux du 26 novembre dernier a permis de constater une première phase des travaux tout à fait satisfaisante.

Monsieur le Maire précise que le suivi du chantier et les arbitrages sur le terrain ont permis de faire les aménagements complémentaires de la place du Calvaire évoqués lors du précédent conseil tout en respectant l'économie générale du chantier. Le décompte général de cette tranche a été transmis au préalable aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré les services de Chartres Métropole le 12 décembre dernier pour la programmation des travaux AEP à Mittainvilliers. Ces travaux se dérouleront dès le début de l'année 2025 sur une durée d'un mois environ préalablement au réaménagement de la rue de l'Arsenal.

Monsieur le Maire précise que ces travaux consisteront en un renforcement du réseau existant et au remplacement des branchements en plomb et se feront en route barrée.

Monsieur le Maire complète cet exposé en précisant que les travaux de requalification se feront à suivre.

Monsieur LHOTE David signale une mauvaise qualité de l'enrobé mis en place dans l'entrée de Monsieur CHAILLOU Xavier.

Monsieur le Maire note ce point qui devra être revu.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'enfouissement des réseaux secs auront lieu en 2025 à Vérigny.

Monsieur de BOUILLE Pierre souhaite savoir si les réseaux humides seront également repris.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur METIVIER Julien demande si les réseaux aériens restant de Vérigny (rue de l'école et rue du Clos Florent) seront également enfouis.

Monsieur le Maire répond que cet enfouissement ne fait pas parti de ce projet.

Monsieur le Maire souhaite que l'abri bus soit rapidement déplacé et propose la date du 3 janvier aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur LAVAU Jérôme note que certains chauffeurs de bus ne respectent pas le sens de circulation de la place et le lieu de dépôt.

Monsieur le Maire indique avoir informé Filibus et Transdev avec schéma à l'appui ainsi qu'avoir pris attache avec les différents chauffeurs.

Monsieur LHOTE David propose la mise en place d'un terrain de boules sur la place.

Monsieur le Maire trouve que cela est une très bonne idée.

Monsieur le Maire note que la vitesse reste excessive dans le hameau et proposera une demande de subventions pour des aménagements de sécurité.

Monsieur LHOTE David indique qu'il a l'impression que le dos d'âne de la rue Principale se creuse.

Monsieur le Maire indique qu'il a été repris lors de la réfection de la route mais reste assez abrupt.

- **Suivi des projets :**

- **Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'étude de sol pour l'assainissement non collectif est positive et a été transmise à l'entreprise spécialisée. Monsieur le Maire propose de retenir la solution d'un jardin d'assainissement pour un montant de 10 541€ HT (contre 12 498€ HT pour une filière classique) si le devis est confirmé.

Monsieur LAVAU Jérôme souhaite connaître les modalités d'entretien de ce type de fosse.

Monsieur le Maire indique qu'elle ne nécessitera pas de vidange et que l'agent technique aura uniquement un débroussaillage annuel des roseaux à prévoir.

Monsieur le Maire rappelle que le devis pour l'éclairage de la salle du Conseil a été validé.

- **La Vérymittaine**

Monsieur le Maire indique que les travaux électriques de la Vérymittaine ont été effectués. Le matériel supplémentaire est en commande, seules l'armoire et la plaque de cuisson 2 feux ne sont pas encore arrivées.

- **Cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les devis pour la création d'un espace pour les cavurnes ont été validés. Ils correspondent au projet validé lors du Conseil Municipal du 21 décembre dernier pour un coût de 51 562,60 € HT au lieu des 49 425,35 € HT prévus (adaptation du projet sur le terrain).

Monsieur le Maire précise que le bornage de la parcelle a eu lieu le 10 octobre et que la clôture a été mise en place mi-novembre.

Monsieur le Maire indique qu'il considère que l'agent technique se doit de pouvoir réaliser la mise en place des nouveaux espaces verts par lui-même et informe le Conseil Municipal qu'il va prendre attache avec la société Actu Paysages afin d'annuler le devis de 4920 € TTC signé à la suite de la délibération 2023\_70.

- **Procédures Mise en Conformité des Cimetières :**

Madame DROCHON Véronique indique que les procédures de mises en conformité des cimetières continuent avec des constats fait le 5 décembre dernier sur les sépultures en état manifeste d'abandon.

Madame DROCHON Véronique remercie les Conseillers Municipaux de bien vouloir distribuer un courrier explicatif de cette nouvelle phase.

Madame DUBESSSET Angélique souhaite s'il possible, utile ou souhaitable que les familles soient présentes lors des opérations de relevages.

Madame DROCHON Véronique répond que cette présence n'est ni nécessaire ni souhaitable pour des raisons de sécurité et de salubrité. Madame DROCHON Véronique explique que des éclaircissements seront demandés sur ce point à notre conseil juridique.

- **Gestion des eaux pluviales :**

- **Affonville**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enquête du SPANC est en cours afin de connaître l'origine de la pollution..

- **Emerville**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise Aqualter est intervenue le 13 décembre pour nettoyer l'évacuation de la route vers la vallée qui était obstruée

- **RGPD**

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la visite du DPO mutualisé d'ELI dans le cadre de la mise en conformité RGPD.

Monsieur le Maire commente le bilan de cette visite, transmis en amont aux membres du Conseil Municipal, en indiquant qu'il est bon mais souligne la nécessité pour la collectivité de se doter d'une armoire forte.

Monsieur le Maire précise que des mentions légales devront apparaître sur nos questionnaires liés à nos fêtes et cérémonies.

- **Rapport Activités Chartres Métropole**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il leur a été transmis en date du 15 novembre 2023 le rapport d'activité de Chartres Métropole.

Conformément à l'article L. 5211-39 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal, en séance publique.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur leur éventuel questionnement au sujet de ce rapport.

- **Fêtes et cérémonies**

Madame DROCHON Véronique revient sur les différentes festivités depuis le dernier conseil :

- Halloween avec 45 enfants et 32 adultes
- Cérémonie du 11 novembre
- Repas des Aînés avec 70 convives
- Noël avec 152 inscrits dont 62 enfants.

Madame DROCHON Véronique informe le conseil municipal que 6 enfants n'étaient pas inscrits et remercie Mesdames DUBESSET Angélique, JOLY Amélie et TOUSSAINT Sylvie pour leur participation en amont et pendant la fête.

Monsieur le Maire regrette le manque de discipline des enfants lors des animations mais également les discussions intempestives des parents.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir distribuer l'invitation pour la cérémonie des vœux du 24 janvier prochain et souhaite qu'ils fassent bien remonter les informations lorsqu'ils en reçoivent des participants.

Monsieur le Maire remercie Madame Véronique DROCHON qui n'aura plus la charge des animations en 2025 pour l'ensemble de ses actions dans ce domaine depuis des années.

- **Conseil Municipal des Jeunes**

Madame GONDOUIN Aurélie revient sur l'après-midi jeux du 24 novembre dernier qui a réuni une trentaine de participants.

Madame DUBESSET souhaiterait une meilleure communication de cette action envers les aînés.

Madame GONDOUIN Aurélie informe le Conseil Municipal qu'un Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le 18 janvier prochain afin d'évoquer l'organisation des vœux et les projets 2025.

➤ **Étude Diagnostique Eglise Saint-Rémy de Vérigny :**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Mittainvilliers-Vérigny souhaite engager depuis plusieurs années un travail de conversation, de restauration et de mise en valeur de l'église Saint-Rémy de Vérigny.

Ce travail a permis l'inscription complète du bâtiment au titre des monuments historiques en date du 16 octobre 2023.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la réunion du 7 novembre dernier avec la DRAC, il a été convenu de la nécessité de réaliser une étude diagnostic de l'église avant d'engager les travaux indispensables à sa conservation et à sa restauration.

Pour la réaliser, la collectivité a pris attache avec un architecte du patrimoine Monsieur Matthieu GILLET.

Celui-ci a adressé un devis de 24 002,10 € HT soit 28 802,52 € TTC pour la réalisation de l'étude diagnostique. Monsieur le Maire propose d'engager ce travail de diagnostic en 2025 sous réserve d'obtention d'un subventionnement adéquate.

Ce travail doit être accompagné d'une campagne de relevé architecturaux et topographiques estimée à 7730 € HT soit 9 276,00 € TTC.

En fonction des résultats de ce diagnostic, Monsieur GILLET accompagnera dans un second temps la commune en qualité de maître d'œuvre dans une éventuelle première tranche de travaux à hauteur de 15 400€ HT soit 18 480€ TTC pour un montant maximal de travaux de 140 000€ HT.

Monsieur le Maire propose d'engager le travail de diagnostic et de relevés en 2025 sous réserve d'obtention d'un subventionnement adéquat et d'engager à partir de 2026, les phases préliminaires de la maîtrise d'œuvre en fonction des résultats de l'étude.

Monsieur le Maire précise que des demandes de subventions seront proposées au vote du conseil Municipal au titre de l'année 2025 pour l'étude diagnostique et la campagne de relevés. Une demande sera également faite pour l'année 2026 au titre d'une première tranche de travaux dont la maîtrise d'œuvre.

A la suite à cette présentation, Monsieur BOUTICOURT Damien remarque qu'il n'est présenté qu'un seul devis relatif à la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire partage cette remarque mais indique qu'il s'agit d'une prestation spécialisée et que ce maître d'œuvre a été conseillé à la commune en raison de sa compétence et de son expérience dans ce type d'opération.

Monsieur BOUTICOURT Damien souhaite que Monsieur le Maire rappelle quel anniversaire de l'église aura lieu prochainement.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agira de célébrer les 900 ans de notre église en 2026.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les principes généraux énoncés ci-dessus dans le cadre de la conservation, la restauration et la mise en valeur de l'Église Saint-Rémy de Vérigny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet dans la limite du respect des principes généraux énoncés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition de Monsieur Gillet, Architecte du Patrimoine.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires à la réalisation des relevés architecturaux et topographiques.
- **DEMANDE** l'inscription de la ligne budgétaire relative à l'étude diagnostique et aux relevés architecturaux et topographiques au prochain budget.

### Délibération 2024/28

#### ➤ **Restes à réaliser 2024 :**

Monsieur le Maire expose :

Les états des restes à réaliser concernent les projets de dépenses et de recettes en investissement prévus les années antérieures et qui n'ont pas été réalisés dans l'année achevée. Ayant déjà été provisionnés sur les lignes de dépenses et de recettes, il n'est pas nécessaire de les créer de nouveau mais de les conserver tels quels et de les reporter sur l'année N+1.

Monsieur Le Maire précise que dans le cadre de la clôture du budget d'investissement 2024 intervenant le 31 décembre 2024, il convient d'établir un état des restes à réaliser afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement engagées mais non mandatées et la perception des recettes d'investissement sur la période se situant entre la clôture 2024 et l'ouverture du nouvel exercice, soit environ 3 mois.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état des restes à réaliser tel que présenté comme suit :

### **Reste à Réaliser Dépenses :**

| N_ | Tiers           | Objet  | Compte | Engagement         |
|----|-----------------|--|--------|--------------------|
| 1  | DEPARTEMENT-1   | Convention RD 148 - Part 2024  | 2152   | 11 304,13 €        |
| 2  | CALAIS ALAIN    | Modification de la directrice générale du fossé d'évacuation des EP de Vérigny | 21532  | 6 900,00 €         |
| 3  | QUEINNEC & F    | Mairie : Eclairage Salle du Conseil  | 21311  | 4 923,92 €         |
| 4  | TP Compact      | Remise aux normes ANC  | 21311  | 12 554,40 €        |
| 5  | HERMAND Philipp | Mise en place de cavurnes Mittainvilliers-Bornage                              | 2116   | 834,00 €           |
| 7  | CLTP            | Mise en place de cavurnes Mittainvilliers-Traitement des sols                  | 2116   | 17 043,60 €        |
| 8  | ACTU' PAYSAGE   | Mise en place de cavurnes Mittainvilliers-Espaces Verts                        | 2116   | 5 640,00 €         |
| 11 | Pompes Funèb-01 | Mise en place de cavurnes Mittainvilliers-Cavurnes                             | 2116   | 11 232,00 €        |
| 23 | UTOPIA          | Création Site Internet et Acquisition Logiciels Liées                          | 2051   | 2 966,87 €         |
| 25 | QUEINNEC & F    | Travaux électriques complémentaires Mairie                                     | 21311  | 765,87 €           |
| 28 | Agence GILSON & | Réalisation du PLU   | 202    | 22 521,00 €        |
|    |                 | <b>Total</b>   |        | <b>96 685,79 €</b> |

### **Reste à Réaliser Recettes :**

| N_ | Tiers         | Objet   | Compte | Engagement          |
|----|---------------|---|--------|---------------------|
| 1  | DEPARTEMENT-1 | FDI RD 148 1er tranche                                | 1323   | 20 979,00 €         |
| 2  | ETAT          | DSIL Travaux Mairie                                   | 1321   | 3 551,00 €          |
| 3  | ETAT          | DSIL Travaux complémentaire salle                     | 1321   | 697,00 €            |
| 4  | DEPARTEMENT-1 | FDI Cimetière   | 1323   | 14 556,00 €         |
| 6  | CHARTRES MET  | FDC Subvention RD 148 - 2024                          | 13251  | 39 559,00 €         |
| 7  | CHARTRES MET  | FDC Subvention Equipement supplémentaire Vérymittaine | 13251  | 1 393,00 €          |
| 9  | CHARTRES MET  | FDC Subvention Cimetière                              | 13251  | 14 828,00 €         |
| 10 | CHARTRES MET  | FDC Travaux Mairie                                    | 13251  | 7 103,00 €          |
| 11 | CHARTRES MET  | FDC Subvention Site Internet                          | 13251  | 2 466,00 €          |
| 18 | CHARTRES MET  | FDC Subvention PLU                                    | 13251  | 14 882,00 €         |
| 19 | CHARTRES MET  | FDC Subvention RD 148 - Acompte                       | 13251  | 16 912,00 €         |
|    |               | <b>Total</b>  |        | <b>136 926,00 €</b> |

### **Délibération 2024/29**

#### **➤ Anticipation 2025 :**

Monsieur le Maire expose :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Le budget primitif 2025 étant voté en mars ou avril après avoir reçu les éléments financiers de l'État (bases d'imposition, dotations, ...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget Dépenses investissement 2024  | 451 575,86 € |
| - Restes à Réaliser 2023             | 148 810,65 € |
| - 16 - Emprunts et dettes assimilées | 40 948,15 €  |
| Montant disponible                   | 261 817,06 € |
| À diviser par 4                      |              |
| TOTAL à provisionner avant BP        | 65 454,26 €  |

Monsieur propose la répartition suivante et précise que les montants proposés seront inscrits au BP lors de son adoption :

| Article          | Descriptif   | Montant     |
|------------------|--|-------------|
| 203              | Mise en conformité Cimetière                       | 1 000 €     |
| 203              | Etude diagnostic Eglise Saint Rémy                 | 29 000 €    |
| 2116             | Aménagement du cimetière                           | 13 000,00 € |
| 21318            | Aménagement La Vérymittaine                        | 5 100 €     |
| 2152             | Travaux voirie                                     | 4 154,26 €  |
| 21532            | Travaux réseaux urgents                            | 5 000,00 €  |
| 2157             | Remplacement matériel et outil                     | 1 000,00 €  |
| 2183             | Remplacement matériel informatique                 | 2 200,00 €  |
| 2184/21841/21842 | Acquisition de mobilier dans les différents locaux | 5 000,00 €  |
|                  |  |             |
|                  | Total  | 65 454,26 € |

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 65 454,26 € dans le respect des affectations proposées

➤ **Demande de Subventions : Aménagement RD 148 -Tranche 2**

Monsieur le Maire expose :

Cette demande fait suite à un dossier analogue déposé en 2024 pour la tranche 1.

Une convention de reclassement des routes signée avec le Conseil Départemental prévoit la remise en état complète de la RD148 d'une part et d'une partie de la RD125 d'autre part.

Soucieuse d'une meilleure sécurité pour les usagers mais aussi volontaire dans la protection de notre environnement et notamment la ressource en eau qui devient de plus en plus rare, la collectivité souhaite faire des aménagements supplémentaires sur le tracé de la RD 148.

Il apparait en effet que la mise en place de bordures aux abords de la chaussée et l'aménagement des entrées charretières permettront d'une part de sécuriser les cheminements routiers et piétons, de pérenniser l'investissement réalisé par nos partenaires du Conseil Départemental mais surtout de pouvoir canaliser les flux d'eaux pluviales à la fois pour les récupérer dans nos réserves naturelles (mares, etc.) mais aussi d'éviter le ravinement des bas-côtés, qui provoque des dommages structurels sur les routes (nids de poules, faïençage, etc.), des incidents de la circulation (crevaisons, etc.) et les inondations régulières des habitations.

Ces travaux se feront dans le cadre d'une convention avec le Conseil Départemental qui assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et sont réalisés en deux tranches.

En raison de travaux prévus début 2025 sur les réseaux de Vérigny (enfouissement des réseaux secs) et de Mittainvilliers (renouvellement et renforcement AEP), les tranches des travaux ont été adaptées avec une première tranche faite en 2024 avec l'aménagement de Châtenay et une seconde tranche au 1er semestre 2025 avec les aménagements de Vérigny et de Mittainvilliers (fin de l'aménagement de Châtenay et aménagement de Mittainvilliers).

La part communale de ce projet est estimée par les services de l'ADII du Perche à 269 060€ HT.

Le Département, maître d'ouvrage, assure le paiement des travaux (en TTC) et la participation de la commune sera nette de taxe.

Les Appels de fonds du Département envers la commune seront les suivants :

Le montant des engagements de recettes sera basé sur le coût global de l'opération :

- Un premier titre de recette sera émis par le Conseil départemental, à la notification de la présente convention, et s'établira à hauteur nécessaire de 25 % de la participation estimée soit : 67 265 € pour la Commune en 2023.
- Un versement sera demandé à la commune fin 2024, soit à la fin de la 1ère tranche. Ce versement fera l'objet d'un titre de recette sur présentation d'un décompte au 1er décembre 2024. Cette échéance pourra être décalée par le Conseil départemental en cas de retard important dans l'exécution des travaux soit 100 897,50€ (50% de la part restante)
- Le solde à percevoir correspondra à la fraction modulable du montant des participations dues, établie lors de la réception des décomptes généraux et définitifs des différents lots du marché de travaux soit 100 897,50 € (solde selon l'estimatif)

Ces travaux s'ajoutent au plateau de voirie prévu à Mittainvilliers d'un montant global de 29 431€ HT et subventionné à hauteur de 30 % (8 829 € HT) au titre du FDI 2022 – Amendes de Police du Conseil Départemental et également à hauteur de 30 % (8 829 € HT) au titre du FDC 2022 de Chartres Métropole. Ces travaux ont été ajournés dans l'attente de la coordination technique avec les services du département dans le cadre de la réfection de la RD 148.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Coût du projet en 2025 en € HT       | Financier                 | Nature                                     | Pourcentage | Produits en €                         |
|--------------------------------------|---------------------------|--|-------------|---------------------------------------|
| Coût en 2024<br>100 897,50 €         | <b>Chartres Métropole</b> | Fond de Concours (FDC)                     | 39,21%      | <b>39 559 €</b>                       |
|                                      | <b>Département</b>        | Fonds Départemental d'Investissement (FDI) | 20,79%      | <b>20 979 €</b>                       |
|                                      | <b>Commune</b>            | Autofinancement                            | 40%         | <b>40 359,50 €</b>                    |
| Total charges (2025)<br>100 897,50 € |                           |  |             | Total Produits (2025)<br>100 897,50 € |

**VU** le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

### **Délibération 2024/31**

#### **➤ Demande de Subventions : Travaux de Mise en Conformité des Cimetières**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Mittainvilliers a engagé sur ces fonds propres une opération de mise en conformité de ses cimetières afin de régulariser les sépultures en terrains communs, les concessions échues et celles en état manifeste d'abandon.

Cette phase administrative touche à sa fin et il apparaît désormais nécessaire une phase de travaux afin de prolonger l'action menée.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Mise en conformité de l'ossuaire du cimetière de Vérigny.
- Mise en conformité de l'ossuaire du cimetière de Mittainvilliers.
- Remise en état de 2 tombes de soldats morts pour la France.
- Opérations de reprise administratives des sépultures sans titres ou échues à Vérigny.

Le montant estimatif de ces travaux est de 29 219,03 € HT suivant le détail joint :

|  | Montant HT en €    |
|--|--------------------|
| Ossuaire Vérigny   | 4 632,21 €         |
| Ossuaire Mittainvilliers   | 4 632,21 €         |
| Remise en état sépulture MPLF  | 1 627,94€          |
| Opérations de reprise administratives des sépultures sans titres ou échues à Vérigny | 18 326,67 €        |
|  | <b>TOTAL HT</b>    |
|  | <b>29 219,03 €</b> |

Les opérations concernant les concessions en état manifeste d'abandon et les opérations de reprise administratives des sépultures sans titres ou échues à Mittainvilliers auront lieu dans les années suivantes.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Coût du projet en 2025 en € HT             | Financier                 | Nature   | Pourcentage | Produits en €                               |
|--|---------------------------|--|-------------|---|
| <b>29 219,03 €</b>                         | <b>Département</b>        | Fonds Départemental d'Investissement (FDI)           | 20%         | <b>5 843 €</b>                              |
|  | <b>Chartres Métropole</b> | Fond de Concours (FDC)                               | 20%         | <b>5 843 €</b>                              |
|  | <b>Etat</b>               | Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) | 20%         | <b>5 843 €</b>                              |
|  | <b>Commune</b>            | Autofinancement                                      | 40%         | <b>11 690,03 €</b>                          |
| Total charges (2025)<br><b>29 219,03 €</b> |                           |  |             | Total Produits (2025)<br><b>29 219,03 €</b> |

**VU** le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (DETR) de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

**Délibération 2024/32**

## ➤ **Demande de Subventions : Étude diagnostique préalable à la restauration de l'Église Saint-Rémy de Vérigny**

Monsieur le Maire expose :

Pour faire suite à l'inscription totale de l'église Saint-Rémy de Vérigny au titre des Monuments Historiques du 16 octobre 2023, la commune souhaite engager sur plusieurs années, une grande campagne de restauration de cet édifice.

Avant d'engager ce type de travaux, il est nécessaire de réaliser une Étude diagnostique préalable à la restauration ainsi qu'une campagne de relevés architecturaux et topographiques de l'existant.

Cette étude comprend une synthèse historique permettant de comprendre l'évolution du bâti, le diagnostic sanitaire identifiant les altérations, les facteurs et les évolutions possibles des pathologies.

Le montant estimatif de ces travaux est de 31 732 ,10 €HT suivant le détail joint :

|                 | <b>Montant HT en €</b> |
|-----------------|------------------------|
| ETUDE PRÉALABLE | 24 002,10 €            |
| RELEVES         | 7 730 €                |
|                 | <b>TOTAL HT</b>        |
|                 | <b>31 732,10 €</b>     |

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Coût du projet en 2025 en € HT      | Financier                    | Nature  | Pourcentage | Produits en €                        |
|-------------------------------------|------------------------------|---|-------------|--------------------------------------|
| <b>31 732,10 €</b>                  | <b>ETAT-DRAC</b>             | Subvention pour études et travaux sur monuments historiques | 50%         | <b>15866 €</b>                       |
|                                     | <b>Conseil Départemental</b> | Plan Eglises et Petits Patrimoines remarquables             | 25%         | <b>7933 €</b>                        |
|                                     | <b>Commune</b>               | Autofinancement   | 25%         | <b>7933,10 €</b>                     |
| Total charges (2025)<br>31 732,10 € |                              |   |             | Total Produits (2025)<br>31 732,10 € |

**VU** le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'État (DRAC - Subvention pour études et travaux sur monuments historiques) et du Conseil Départemental (Plan Eglises et Petits Patrimoines remarquables) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

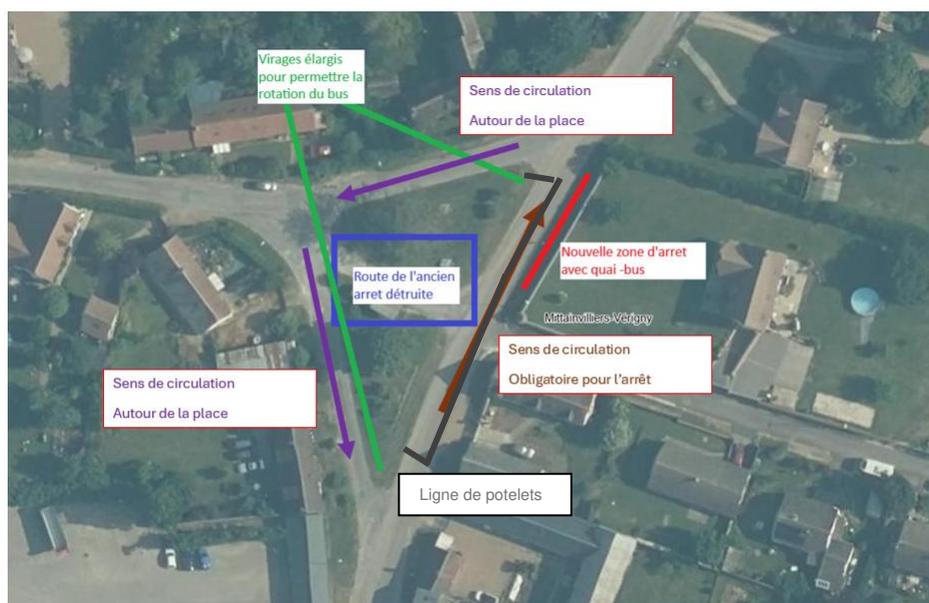
## Délibération 2024/33

### ➤ **Demande de Subventions : Aménagement Place du Calvaire**

Monsieur le Maire expose :

Pour faire suite aux travaux de la RD 148 et au déplacement de l'arrêt de bus de la place du Calvaire, il apparaît nécessaire de sécuriser cette zone en mettant en place un plan de circulation autour de la RD 148 et mettre en place du mobilier urbain de type potelets sur la place le long de la RD 148 afin d'éviter que des véhicules chevauchent la bordure lorsque le bus est arrêté. Du mobilier urbain (bancs, poubelles) sera également mis en place pour améliorer le cadre de vie de cette place.

Le projet de plan de circulation est détaillé ci-dessous :



Le montant estimatif de ces travaux est de 5992,02 € HT suivant le détail joint :

|                       | Montant HT en €   |
|-----------------------|-------------------|
| Signalisation         | 506,72 €          |
| Potelets              | 906 €             |
| Fixation des potelets | 332.30 €          |
| Mobilier urbain       | 4 247 €           |
|                       | <b>TOTAL HT</b>   |
|                       | <b>5 992,02 €</b> |

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Coût du projet en 2025 en € HT | Financier                 | Nature                                     | Pourcentage | Produits en €    |
|--------------------------------|---------------------------|--|-------------|------------------|
| 5992,02 €                      | <b>Chartres Métropole</b> | Fond de Concours (FDC)                     | 30%         | <b>1797 €</b>    |
|                                | <b>Département</b>        | Fonds Départemental d'Investissement (FDI) | 30%         | <b>1797 €</b>    |
|                                | <b>Commune</b>            | Autofinancement                            | 40%         | <b>2398,02 €</b> |

|                                   |  |  |  |                                    |
|-----------------------------------|--|--|--|------------------------------------|
|                                   |  |  |  |                                    |
| Total charges (2025)<br>5992,02 € |  |  |  | Total Produits (2025)<br>5992,02 € |

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget



### Délibération 2024/34

#### ➤ **Demande de Subventions : Equipements de la Vérymittaine**

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Mittainvilliers-Vérigny continue à optimiser le projet structurant de son territoire qu'est la salle culturelle et associative « La Vérymittaine ». Pour continuer à favoriser son utilisation par le plus grand nombre et notamment les associations du territoire au-delà de la commune, il est nécessaire de procéder à des acquisitions et travaux supplémentaires pour optimiser cet outil. Le nouveau système de gestion de l'éclairage permettra de limiter la consommation électrique et limiter les nuisances lumineuses pour la biodiversité.

La demande concerne l'acquisition d'une autolaveuse pour faciliter l'entretien, la mise en place d'un système de gestion à distance de l'éclairage du parking, la mise en place d'une enseigne supplémentaire, l'acquisition de matériel électroménager (plaque, sèche-linge et radiateurs) et de décoration de Noël.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 11 021,46 € HT suivant le détail joint :

|                   | Montant HT en €    |
|-------------------|--------------------|
| Autolaveuse       | 5 265 €            |
| Gestion Eclairage | 3 160 €            |
| Enseigne          | 720 €              |
| Electroménager    | 1 540,42 €         |
| Décoration        | 336,04 €           |
|                   | <b>TOTAL HT</b>    |
|                   | <b>11 021,46 €</b> |

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Coût du projet en 2025 en € HT | Financier                 | Nature  | Pourcentage | Produits en € |
|--------------------------------|---------------------------|---|-------------|---------------|
| 11 021,46 €                    | <b>Etat</b>               | Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) | 20%         | 2 204 €       |
|                                | <b>Département</b>        | Fonds Départemental d'Investissement (FDI)          | 20%         | 2204 €        |
|                                | <b>Chartres Métropole</b> | Fond de Concours (FDC)                              | 20%         | 2204 €        |

|  |                |                 |     |   |
|--|----------------|-----------------|-----|---|
|  | <b>Commune</b> | Autofinancement | 40% | <b>4 409,46 €</b>                           |
| Total charges (2025)<br><b>11 021,46 €</b> |                |                 |     | Total Produits (2025)<br><b>11 021,46 €</b> |

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTÉ** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat (DETR) de Chartres Métropole (FDC) et du Conseil Départemental (FDI) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

### Délibération 2024/35

#### ➤ **Demande de Subventions : Développement du Guichet Unique**

Monsieur le Maire expose :

La Mairie de Mittainvilliers-Vérigny accueille une Maison France Services depuis décembre 2023. Si la structure commence à être connue dans le territoire, elle nécessite une meilleure signalétique. Ainsi la commune souhaite acquérir des panneaux directionnels afin de guider les usagers vers la Maison France Services.

De plus, afin de se conformer aux différentes réglementations en vigueur, notamment la RGPD et l'archivage des données, la commune de Mittainvilliers-Vérigny souhaite se doter d'une armoire forte résistante au feu.

Le montant estimatif de cette acquisition est de 3 069,20 € HT suivant le détail joint :

|                   | <b>Montant HT en €</b> |
|-------------------|------------------------|
| Signalisation MFS | 300,20 €               |
| Armoire forte     | 2 769 €                |
|                   | <b>TOTAL HT</b>        |
|                   | <b>3 069,20 €</b>      |

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 1er semestre 2025

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

| Coût du projet en 2025 en € HT        | Financier                 | Nature  | Pourcentage | Produits en €                           |
|---------------------------------------|---------------------------|---|-------------|---|
| 3069,20 €                             | <b>Etat</b>               | Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) | 20%         | <b>614 €</b>                            |
|                                       | <b>Chartres Métropole</b> | Fond de Concours (FDC)                              | 40%         | <b>1 227 €</b>                          |
|                                       | <b>Commune</b>            | Autofinancement                                     | 40%         | <b>1 228,20€</b>                        |
| Total charges (2025) <b>3069,20 €</b> |                           |   |             | Total Produits (2025) <b>3 069,20 €</b> |

VU le budget communal,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **SOLLICITE** auprès de Chartres Métropole (FDC) et de l'Etat (DETR) les subventions telles que énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.
- **DEMANDE** l'inscription de ce plan de financement au Budget

### Délibération 2024/36

#### ➤ **Mandatement de l'OPH C'Chartres Habitat dans le cadre de l'aménagement de la parcelle AH 116.**

Monsieur le Maire expose :

À la suite des différents échanges avec nos partenaires concernant l'aménagement de la parcelle AH 116, il apparaît nécessaire que l'OPH C'Chartres Habitat soit mandaté afin de proposer à la commune de Mittainvilliers-Vérigny un projet et une convention relatifs à la construction de 4 à 10 logements intergénérationnels.

A la suite à cette présentation, le débat s'engage :

Monsieur le Maire explique que Chartres Habitat peut intervenir dans ce dossier grâce à un accord relatif à l'aide à la pierre entre Chartres Métropole et l'Etat.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire précise que Chartres Aménagement achèterait la parcelle AH 116 pour faire 2 ou 3 lots à bâtir et un lot serait réservé pour la création de logements sociaux par Chartres Habitat.

Madame BAILLAU Amélie souhaite savoir si les logements sociaux seront forcément occupés par des séniors

Monsieur LHOTE David s'interroge sur la qualité des futurs résidents et rappelle l'attachement des riverains à leur tranquillité.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a aucune certitude sur les futurs potentiels locataires mais que la mairie à la faculté de proposer des dossiers.

Monsieur BAILLAU Brice demande s'il existe une demande pour du logement sénior dans la commune.

Monsieur le Maire répond que cette demande n'existe pas à ce jour mais qu'il faut l'anticiper.

Madame BAILLAU Amélie s'interroge sur l'utilité d'un bailleur social

Monsieur le Maire répond qu'il existe plusieurs types de logements sociaux et que la commune fera le choix le plus opportun.

Madame GONDOUIN Aurélie propose de contacter une autre structure privée spécialisée dans ce type de projet.

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas contre mais rappelle l'historique de ce dossier et invite les conseillers à s'emparer du dossier en ce sens s'ils le souhaitent.

Monsieur BOUTICOURT Damien déclare que le manque de service à proximité est une explication à la réticence des entreprises privées et conduiraient le projet d'une orientation sénior à l'échec.

Monsieur le Maire répond que les seniors de la commune ont l'habitude de ce niveau de service et que ce projet s'inscrit dans l'activation du cercle vertueux de la libération et de la réadaptation de l'habitat.

Monsieur BAILLAU Brice souhaite savoir si le projet qui sera proposé aura toujours des aménagements spécifiques.

Monsieur le Maire répond qu'il est possible d'adapter le projet en fonction de nos demandes mais que se posera la question du financement.

Monsieur BAILLAU Brice s'interroge en conséquence sur la cohérence du projet.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'une résidence intergénérationnelle a toujours été au cœur du projet mais qu'il faut l'adapter au village et permettre des loyers raisonnables.

Monsieur BAILLAU exprime ses craintes quant au fait que le projet perde son esprit initial et bascule sur du logement social.

Monsieur le Maire note la confusion entre le terme social et les différents barèmes des logements sociaux.

Monsieur le Maire explique que ce montage permet d'obtenir des financements avantageux de la banque des Territoires, qui rendent le projet réaliste, contre la réalisation de logements plafonnés en loyer.

Monsieur BOUTICOURT Damien exprime ses doutes entre l'intention et la concrétisation et explique que ces logements risquent de recevoir un type de population qui n'était pas la cible initiale.

Madame BAILLAU Amélie déclare qu'à son avis ce type de montage financier va faire perdre le côté intergénérationnel initialement voulu.

Monsieur le Maire se porte garant que la volonté initiale de ce projet est bien préservée.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater l'OPH Chartres Habitat dans le cadre de l'aménagement de logements intergénérationnels sur la parcelle AH 116
- **DEMANDE** que la convention et le projet lui soient présentés pour adoption.

## ➤ **Point budgétaire**

La balance des comptes de la collectivité en date du 17 décembre et le compte au trésor de la collectivité en date du 12 décembre (équivalent de la position bancaire de la commune) sont fournis ci-après.

Monsieur le Maire indique que l'exécution du budget suit le prévisionnel.

|  |
|--|
| Date : 17/12/2024 10:26  |
| <b>Balance générale</b>  |
| 263 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 1 - COMMUNE DE MITTAINVILLIERS-VERIGNY / 2024 |

Critères de l'édition :

| Section / Sens        | Budget Primitif | Budget Supplémentaire | Crédits de Reports | Décisions Modificatives | Total Budgétisé (A) | Engagé       | Reste engagé (B1) | Liquidé (B2) | Total Réalisé (B) = (B1) + (B2) | Montant disponible = (A) - (B) |
|-----------------------|-----------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|---------------------|--------------|-------------------|--------------|---------------------------------|--------------------------------|
|                       |                 |                       |                    |                         |                     |              |                   |              |                                 |                                |
| <b>Investissement</b> |                 |                       |                    |                         |                     |              |                   |              |                                 |                                |
| Dépense               | 451 575,86 €    | 0,00 €                | 148 810,65 €       | 0,00 €                  | 451 575,86 €        | 222 244,66 € | 96 665,79 €       | 316 469,54 € | 413 155,33 €                    | 38 420,53 €                    |
| Recette               | 451 575,86 €    | 0,00 €                | 103 764,00 €       | 0,00 €                  | 451 575,86 €        | 214 986,00 € | 136 926,00 €      | 283 670,13 € | 420 596,13 €                    | 30 979,73 €                    |
| Excédent              | 0,00 €          | 0,00 €                |                    | 0,00 €                  | 0,00 €              |              | 40 240,21 €       |              | 7 440,80 €                      |                                |
| Déficit               |                 |                       | 45 046,65 €        |                         |                     | 7 258,66 €   |                   | 32 799,41 €  |                                 |                                |
| <b>Fonctionnement</b> |                 |                       |                    |                         |                     |              |                   |              |                                 |                                |
| Dépense               | 531 282,04 €    | 0,00 €                | 0,00 €             | 0,00 €                  | 531 282,04 €        | 0,00 €       | 0,00 €            | 392 243,98 € | 392 243,98 €                    | 139 038,06 €                   |
| Recette               | 531 282,04 €    | 0,00 €                | 0,00 €             | 0,00 €                  | 531 282,04 €        | 0,00 €       | 0,00 €            | 529 517,49 € | 529 517,49 €                    | 1 764,55 €                     |
| Excédent              | 0,00 €          | 0,00 €                | 0,00 €             | 0,00 €                  | 0,00 €              | 0,00 €       | 0,00 €            | 137 273,51 € | 137 273,51 €                    |                                |
| Déficit               |                 |                       |                    |                         |                     |              |                   |              |                                 |                                |
| <b>Résultat</b>       |                 |                       |                    |                         |                     |              |                   |              |                                 |                                |
| Excédent              | 0,00 €          | 0,00 €                |                    | 0,00 €                  | 0,00 €              |              | 40 240,21 €       | 104 474,10 € | 144 714,31 €                    |                                |
| Déficit               |                 |                       | 45 046,65 €        |                         |                     | 7 258,66 €   |                   |              |                                 |                                |

BALSECTION

Balance générale

Page 1 sur 1

028013  
SGC CHARTRES



Exercice 2024

**26300 MITTAINVILLIERS VERIGNY**

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 12/12/2024

| Numéro de compte        | Libellé du compte                  | Balance d'entrée |          | Opérations non budgétaires |            | Opérations budgétaires |        | Total      |            | Soldes    |          |
|-------------------------|------------------------------------|------------------|----------|----------------------------|------------|------------------------|--------|------------|------------|-----------|----------|
|                         |                                    | Débit            | Crédit   | Débit                      | Crédit     | Débit                  | Crédit | Débit      | Crédit     | Débit     | Crédit   |
| Sous-total compte 471 : |                                    |                  |          | 607561,25                  |            |                        |        | 607561,25  |            |           |          |
| 47211                   | Remboursement d'annuités d'emprunt |                  |          | 38841,22                   | 608415,43  |                        |        | 38841,22   | 608415,43  |           | 854,18   |
| 47218                   | Autres dépenses                    |                  |          | 23566,64                   |            |                        |        | 23566,64   |            | 593,53    |          |
| Sous-total compte 472 : |                                    |                  |          | 62407,86                   |            |                        |        | 62407,86   |            | 593,53    |          |
| Sous-total compte 47 :  |                                    |                  |          | 669969,11                  |            |                        |        | 669969,11  |            | 593,53    |          |
| Sous-total compte 47 :  |                                    |                  |          |                            | 670229,76  |                        |        |            | 670229,76  |           | 854,18   |
| Total classe 4 :        |                                    | 3649,56          | 61544,74 | 1221199,81                 | 1188262,25 |                        |        | 1224849,37 | 1249806,99 | 761,53    | 25720,15 |
| 515                     | Compte au Trésor                   | 245383,51        |          | 612633,21                  | 605385,40  |                        |        | 858016,72  | 605385,40  | 252631,32 |          |
| Sous-total compte 515 : |                                    | 245383,51        |          | 612633,21                  | 605385,40  |                        |        | 858016,72  | 605385,40  | 252631,32 |          |
| Sous-total compte 51 :  |                                    | 245383,51        |          | 612633,21                  | 605385,40  |                        |        | 858016,72  | 605385,40  | 252631,32 |          |

Edition du 12/12/2024 12:12:30



Page 16/30

## ➤ Questions diverses

Madame COULON Gwenaëlle rapporte la présence d'un véhicule fixe Place du Jeu de Boules.

Madame DUBESSET Angélique répond que le propriétaire est identifié et qu'il va faire le nécessaire dans les prochains jours.

Monsieur LHOTE David souhaite savoir si la Maison France Services fonctionne correctement.

Monsieur le Maire indique que cette structure monte en charge progressivement, qu'elle a son utilité pour le territoire et que les retours sont très positifs.

Néanmoins, Monsieur le Maire précise qu'il faut améliorer la communication autour de la Maison France Services et qu'il souhaite qu'elle ait un stand lors du forum des associations de Fontaine-le-Guyon.

Madame COULON Gwenaëlle revient sur les gros dégâts causés par les intempéries d'octobre.

Monsieur le Maire apporte son soutien aux riverains sinistrés mais rappelle que notre commune a été globalement épargnée par rapport à d'autres communes du département et que les volumes d'eau apportés en si peu de temps reste quasi impossible à gérer.

Monsieur de BOUILLE Pierre indique que la rénovation du château d'eau de Vérigny est une belle réussite mais qu'il reste un tas de terre.

Monsieur le Maire répond que les travaux ne sont pas tout à fait finis et que le tas sera bien évidemment retiré.

Monsieur METIVIER Julien note que la route Genainvilliers-Fontaine est un beau travail du département.

Monsieur LHOTE David souhaite savoir si les routes départementales ont été déclassées.

Monsieur le Maire répond que le déclassement sera effectif à la fin de l'exécution de la convention.

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur le SIRP en prévision du vote du budget.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents du SIRP vont bientôt partir en retraite et ne seront pas remplacés dans les conditions actuelles. Néanmoins, des ajustements seront à prévoir pour le midi et la garderie du soir.

Monsieur le Maire souhaite que le SIRP définisse une politique RH avec moins d'agents mais avec de meilleures conditions. Ainsi, Monsieur le Maire explique que les agents n'auront plus de grosses coupures dans leur journée et indique que le syndicat adhèrera au CNAS pour 2025 afin d'améliorer l'accompagnement social des agents, y compris dans la mise en place de la participation à la prévoyance et à la mutuelle dans des conditions restant à définir.

En conséquence, dans le cadre de la baisse globale des effectifs et pour faire face à la difficulté et au coût de recrutement d'une ATSEM, Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura plus qu'une seule ATSEM pour l'école maternelle comme la loi le prévoit.

Madame DUBESSET Angélique regrette la suppression d'un poste d'ATSEM.

Monsieur le Maire répond que la situation ne justifiait plus ce second poste et que les collectivités doivent adapter leurs moyens.

Monsieur le Maire indique avoir beaucoup de retour des parents autour du harcèlement et s'interroge sur l'utilisation de ce mot dans certaines situations au risque de ne plus voir les situations à risque ou problématiques.

Monsieur le Maire regrette également les soucis de communication avec l'équipe enseignante et l'impossibilité de travailler de concert dans le lien avec les familles.

Madame DUBESSET Angélique rappelle que le SIRP ne doit pas juger le fonctionnement de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités sont humainement et financièrement très engagées dans l'école et que la qualité ou la réputation d'une école influe sur le choix des gens à s'installer ou non dans la commune.

Monsieur BOUTICOURT Damien et Madame COULON Gwenaëlle indique que la communication est un problème général dans les relations écoles/collectivités/familles.

Monsieur le Maire partage cette remarque et la difficulté à construire une relation stable et constructive avec l'école tout en rappelant l'indispensable communication du SIRP envers les familles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus d'interventions sollicitées, la séance est levée à 23h26.